

Réunion du Conseil Municipal
Jeudi 31 mai 2012 à 20 h 00

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 24/05/2012

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 31 mai 2012

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROLLIN), LEFORT.

Etaient excusés : M. DUCASSE, Mme ROLLIN (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA), M. MOUCHEBOEUF.

M. le Maire ouvre la séance et fait procéder à la désignation de la secrétaire de séance. Un scrutin a eu lieu, Caroline POLÈSE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 12 avril dernier n'appelant pas de remarques, il est approuvé.

M. le Maire indique que Céline ROLLIN, conseillère déléguée, a donné procuration à Viviane DEHEZ-BATISTA.

Jean-François BROQUÈRES, Maire aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

Cette séance fait suite à la réunion du 12 avril dernier consacrée au vote du budget de la commune. Il s'agira notamment, outre des conventions, de lancer officiellement les programmes de travaux (quartier lotissement de la Piscine/ route d'AUDON / programme trottoirs ; Programme de voirie de l'année et Essai sur la rue des Charpentiers afin d'améliorer la sécurité et les déplacements). M. le Maire souligne le nombre important de réunions qui se sont tenues ces dernières semaines avec les services et les élus pour travailler sur les dossiers. La dernière réunion a été notamment celle de la commission des travaux du 29 mai, sous la coordination d'Eric LAMOTHE adjoint au maire.

Ordre du jour de la Séance D du Jeudi 31 mai 2012 :

Administration Générale / Finances :

Délibération n° 1 Convention entre le CIAS du Pays Tarusate et la commune de TARTAS pour des interventions des Services Techniques municipaux à la crèche de TARTAS.

Délibération n° 2 Convention pour la mise à disposition d'un agent de la Ville de TARTAS, auprès de la Commune de MEILHAN

Délibération n°3 Admissions en valeur budget principal de la Commune

Délibération n°4 Emplois saisonniers pour la période d'été 2012

Délibération n° 5 Délibération autorisant la création de trois postes de CAE pour les services municipaux – à compter de 2012

Urbanisme/Environnement/Travaux/Cadre de Vie :

Délibération n° 6 Programme de travaux 2012 sur la commune de TARTAS

Délibération n° 7 Programme d'aménagement des abords de l'Eglise Saint-Jacques

Délibération n°8 Programme de travaux rue des Charpentiers

Information/Communication aux Membres du Conseil Municipal :

- Information Commission des Travaux du 29 mai 2012
- Information Animations de la Régie Municipale des Fêtes et Animations

Délibération n°1 Convention entre le CIAS du Pays Tarusate et la commune de TARTAS pour des interventions des Services Techniques municipaux à la crèche de TARTAS.

Jean-François BROQUÈRES, Maire :

« Depuis le transfert de la crèche de Tartas au CIAS de la CCPT au 1^{er} janvier dernier, il apparaît que les services municipaux sont sollicités pour de petites interventions rapides et ponctuelles, petit entretien, remplacement d'ampoules, nettoyage espaces jeux, réparation de porte et serrure.

Aussi, comme sur les crèches de PONTONX et RION, il est proposé à notre assemblée de signer une convention entre la Commune de TARTAS et le CIAS de la CCPT pour la mise à disposition des services techniques municipaux lors de ces interventions à la crèche des « Petits Soleils ».

La convention prévoit notamment le remboursement par le CIAS à la Commune de TARTAS des frais d'interventions.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à signer cette convention, délibérée lors de la dernière réunion du CIAS de TARTAS en avril dernier. Le projet de convention est déposé sur le bureau de l'assemblée ».

A l'unanimité des membres présents, Avis favorable est donné.

Délibération n°2 Convention pour la Mise à disposition d'un agent de la Ville de TARTAS, auprès de la Commune de MEILHAN

M. le Maire, rappelle que jusqu'à présent la commune de TARTAS s'est engagée à mettre un agent à disposition de la commune de MEILHAN à mi-temps, dans le cadre du syndicat d'irrigation. Cette mise à disposition remboursée par le syndicat doit s'achever fin 2012, puisque qu'une « A. S. A. » doit être créée.

Récemment, suite à un jury de recrutement, un agent de la commune de MEILHAN a été retenu pour intégrer par voie de mutation les services municipaux de TARTAS en tant qu'agent polyvalent.

Aussi, l'arrivée de ce nouvel agent devant s'effectuer le 18 juin prochain, il a été proposé de signer une convention avec la commune de MEILHAN pour la mise à disposition d'un agent de TARTAS jusqu'au mois de septembre/octobre autant que de besoins, moyennant remboursement, afin de pallier au déséquilibre momentané des services de MEILHAN (commune qui n'a que trois agents techniques). En effet, les règles applicables en matière de mutation de collectivité à collectivité permettaient à la commune de MEILHAN de ne libérer l'agent que fin août. Le Maire de MEILHAN a validé cette proposition.

A la question de Philippe DUPOUY, conseiller municipal, M. le Maire précise que le remboursement de la mise à disposition s'effectuera par émission de titres de recettes, en application de la convention avec un état détaillé des interventions.

Alain DEHEZ, adjoint au maire, intervient et dit son interrogation sur l'intérêt pour les services de la commune de TARTAS. En effet, depuis 2011, 4 agents sont partis des services techniques, des missions restent à faire et on peut noter que le niveau des demandeurs d'emplois a augmenté de 10 %. Pour ces raisons, Alain DEHEZ indique qu'il votera contre ce projet de délibération.

Stéphane BRUEY demande alors comment font d'autres communes dans pareil cas.

Philippe DUPOUY se questionne sur l'organisation des services techniques par rapport aux charges de travail, ainsi que sur l'ouverture du poste pour un pompier.

Patrice LASSUS s'inquiète sur le fait que l'on déshabille les services, et que l'on ne fasse pas appel à des demandeurs d'emplois, puis demande quelles sont les qualifications de l'agent qui arrive de la commune de MEILHAN.

M. le Maire en réponse, précise :

« Bien que n'ayant pas participé au recrutement, j'ai d'autant plus la conscience tranquille qu'un appel à candidature a été lancé sur le site du Centre de Gestion, procédure légale demandée par le statut.

Une fiche de poste a été mise en ligne détaillant toutes les qualifications et notamment les différentes habilitations ou permis nécessaires pour ce poste d'agent polyvalent des services techniques municipaux de TARTAS.

Un peu plus d'une trentaine de candidatures ont été reçues, dix dossiers ont été sélectionnés pour un entretien comprenant toutes les candidatures de personnes domiciliées à TARTAS, y compris celle avec la qualification de sapeur-pompier.

Le jury après entretien des dix candidats, a ensuite procédé à une sélection de trois candidats qui ont passé un essai technique avec différentes épreuves sur le terrain. Sur les trois candidats, un était tarusate avec la qualification pompier, un était employé communal à MEILHAN, et le troisième employé à la commune de TETHIEU.

Je précise d'ailleurs concernant la qualification sapeur-pompier, que l'agent recruté depuis le 2 mai dernier sur un contrat C.A.E, a la qualification de sapeur-pompier volontaire.

Enfin, un agent a tout à fait le droit de postuler par voie de mutation, il se trouve que le candidat qui m'a été proposé par le jury de recrutement remplissait toutes les exigences et qualifications demandées dans la fiche du poste. De plus, ce candidat habite TARTAS ».

Eric LAMOTHE, adjoint aux travaux intervient pour dire qu'il a présidé le jury avec un conseiller municipal, assisté des cadres de la collectivité. L'agent retenu, outre les qualifications requises et spécificités du poste, a de la personnalité, une capacité au travail, est jeune et dynamique. Cet agent avait d'ailleurs postulé sur d'autres collectivités. Il nous faut ajouter qu'un agent venant d'une commune voisine n'est pas un obstacle, puisque déjà par le passé un agent est arrivé dans les services par voie de mutation, et répond à nos attentes.

M. le Maire ajoute aux propos de M. LAMOTHE, que le recrutement est aussi fonction non pas du remplacement d'un agent qui s'en va, mais des missions à assurer. Il faut désormais recruter en acceptant d'adapter le travail aux missions à remplir. C'est ainsi que c'est un agent polyvalent avec des qualifications très précises qui était recherché. Aujourd'hui, chaque jour, un montant de 10 000 € est dépensé pour la commune au regard de son budget, 4000 à 5000 € pour le personnel.

La convention qui est proposée au vote de l'assemblée « n'est qu'un entre deux ».

Cathy ULMANN à une question de Philippe DUPOUY, indique que c'est la qualité des services qui a été recherchée dans ce poste.

Philippe DUPOUY termine en s'interrogeant sur une réflexion à avoir en matière de mutualisation des personnels et des moyens entre collectivités.

M. le Maire conclut en reconnaissant que cette idée de mutualisation mérite d'être retenue pour une réflexion, et met au vote le projet de délibération.

Les membres présents votent : POUR,

A l'exception d'Alain DEHEZ qui vote : CONTRE,

tandis que Stéphane BRUEY et Evelyne DUBUN : ABSTENTION.

Délibération n°3 Admissions en valeur budget principal de la Commune

M. le Maire, sur demande de Madame la Trésorière municipale, propose d'autoriser une admission en non-valeur pour un montant de 26,90 €, au budget principal de la Ville. Il s'agit d'un montant concernant la cantine scolaire.

A l'unanimité des membres présents, AVIS FAVORABLE.

Délibération n°4 Emplois saisonniers pour la période d'été 2012

Dans le cadre du fonctionnement des services, M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à créer et à recruter des jeunes de TARTAS, pendant la période de juillet à septembre 2012. Le recrutement porterait sur

4 à 5 personnes sur des durées de 3 à 4 semaines, ou un mois au maximum.

Cathy ULMANN demande si l'on tient compte de la parité dans les recrutements. En réponse, il est indiqué que les besoins concernent essentiellement les services techniques pour des montages et démontages, ou des travaux de nettoyage sur la commune ; pour ces postes peu de filles postulent.

AVIS FAVORABLE est donné à l'unanimité des membres présents, pour 5 postes.

Délibération n° 5 création de trois postes de CAE pour les services municipaux – à compter de 2012

M. le Maire propose de porter le nombre d'emplois de CAE de 2 à 5, pour une durée de six mois maximum pour chacun des postes. Il s'agit de répondre à des problèmes ponctuels dans l'organisation des services, tout en conciliant les demandes de personnes en recherche d'emplois.

A une question de Stéphane BRUEY, M. le Maire indique que l'enveloppe des crédits d'ETAT était engagée à plus de 80 % à début mai, et qu'il convient d'attendre encore un peu pour connaître les mesures qui seront mises en place en faveur de l'emploi.

AVIS FAVORABLE est donné à l'unanimité des membres présents, pour 5 postes.

Délibération n° 6 Programme de travaux 2012 sur la commune de TARTAS

A la demande de M. le Maire, Eric LAMOTHE, adjoint au maire en charge de la commission des travaux, donne les grandes lignes des décisions et propositions de la commission des travaux qui s'est réunie le 29 mai dernier.

Il s'agit principalement, outre le programme voirie de l'année, de valider le lancement des travaux « lotissement quartier de la Piscine et programme de trottoirs », l'installation de ralentisseurs à différents points de la commune, la réalisation de l'aménagement des abords de l'Eglise et celle des tests pour la mise en sécurité de la rue des Charpentiers. L'ensemble de ces points fera l'objet de trois délibérations.

Pour la délibération n°6,

La commune va réaliser sur les prochains mois les travaux d'aménagement, abords et espaces publics du quartier de la piscine. Les services techniques municipaux ont estimé la dépense à un peu moins de 70 000 € TTC, travaux confiés à l'entreprise essentiellement ou réalisés en régie.

Dans le même temps devraient être réalisés des aménagements avec pose de ralentisseurs, et divers petits travaux sur trottoirs pour un coût total de 35 000 € TTC.

Enfin, divers travaux sur fossés et trottoirs vont être effectués Avenue Léon BLUM, pour un coût maximum estimé de 7 000 € TTC.

S'agissant des travaux de voirie programme 2012, Eric LAMOTHE en donne le détail comme suit :

rue des Chevreuils	bicouche	11 174,95
chemin de Halage	bicouche	14 812,46
chemin de Harlan	bicouche	11 238,88
rue d'Orgas	ECF	8 700,90
impasse Harlan	bicouche	4 742,61
rue de l'Abattoir	ECF	9 516,57
chemin de Californie	ECF	21 402,42

chemin de Martiac	bicouche	9 574,70
fossé avenue Léon Blum		13 697,78
chemin Calmette		9 022,62
	total	113 883,89

Pour les Travaux communautaires, il s'agit de :

- la réfection, par un revêtement bi-couche, tri-couche et rebouchage des trous par « point à temps », des voies suivantes :

- Chemin d'Ous Pins
- Impasse des Ecureuils
- Rue de Hibé
- Chemin du Touron

Pour un montant de 18624,00€

Travaux à la charge de la CCPT

Trottoirs : chemin de l'Escalot, partie comprise de la rue de la piscine à la rue des alouettes, côté pair

Voiries : rue des tulipes, rue des mimosas et rue des rosiers.

A l'issue de cette présentation, Philippe DUPOUY demande s'il peut être procédé à l'élagage des chênes au niveau des lignes téléphoniques en bordure des voies de circulation.

Eric LAMOTHE demande que soient signalés aux services les points qui posent problème, et une réflexion sera menée. En effet, il est important de maintenir les espaces verts et arbres. Stéphane BRUEY se joint aux propos d'Eric LAMOTHE.

Cathy ULMANN demande quelle est la position de la commune concernant les frelons asiatiques. M. le Maire indique que même si des communautés de communes sont dans cette démarche, comme à Saint-Sever, il lui paraît hasardeux de s'engager dans des dispositifs coûteux et dont l'efficacité reste à prouver.

Les questions étant épuisées, le projet est ADOPTE à l'unanimité.

Délibération n° 7 Programme d'Aménagement des abords de l'Eglise Saint-Jacques

Eric LAMOTHE, adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée les différentes phases des travaux envisagés aux abords de l'Eglise, et tient à la disposition les plans détaillés :

- aménagement des abords, et réalisation d'espaces verts
- mise en lumière de l'Edifice
- réalisation d'Accès PMR.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches pour un montant estimé à 25 000 € TTC. Il est demandé d'autoriser M. le Maire :

- à intervenir à la signature de tous documents et pièces nécessaires à ces aménagements,
- à prendre les avis et obtenir les autorisations nécessaires auprès des administrations ou organismes (Conseil Général, Bâtiment de France, SYDEC, Commission accessibilité, ...).

Isabelle BERBILLE demande que l'on regarde le stationnement aux abords des habitations, tandis que Patrice LASSUS souhaite que l'on réfléchisse sur la remise en état du grand escalier au bas de l'Eglise.

Xavier de ZANET précise que les orgues ont été nettoyées et accordées, il reste à les essayer. M. le Maire indique alors que l'on pourra réfléchir à organiser une inauguration officielle sur la fin d'année, selon l'avancement des travaux.

Les questions étant épuisées,
le projet est ADOPTÉ à l'unanimité.

Eric LAMOTHE en conclusion se félicite du travail des services techniques, chefs d'équipes et direction sur ce dossier. On devrait voir de jolies choses réalisées !

Délibération n°8 Programme de travaux Rue des Charpentiers

Eric LAMOTHE indique que ces deux dernières années, la Commune a procédé à différentes réunions, comptages, et études concernant les problèmes rencontrés rue des Charpentiers tant en matière de circulation, d'accessibilité, que de déplacements. Les services de l'ETAT, du Département, et des administrations, syndicats de transports, associations, et riverains ont été associés à la démarche.

Aujourd'hui, il apparaît qu'il peut être lancé une phase d'essais. Pour ce faire, sur les mois à venir, il est proposé de réaliser deux tranches de travaux pour tester l'efficacité de différents dispositifs résultant des études du cabinet VIABILIS :

- une première tranche concernera la mise en place d'une « écluse » sur le tronçon situé entre le carrefour (rue Léon BLUM/ rue des Charpentiers), et le funérarium de la rue des Charpentiers.
- une deuxième tranche sur la fin d'année 2012, sera lancée avec la mise en place d'une écluse de la graineterie rue des Charpentiers jusqu'au carrefour de la rue du Docteur Calmette.

Le coût global de ces premiers travaux est estimé à 20 000 €, dont les crédits ont été prévus au budget 2012 de la Commune.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Information/Communication aux Membres du Conseil Municipal :

- Information Animations de la Régie Municipale des Fêtes et Animations

A la demande de M. le Maire, Dominique DEGOS, adjointe au maire, et Présidente de la régie fait un point sur les activités de la régie municipale des fêtes et animations. Elle se félicite du succès et du bon déroulement de la fête du Lac en coordination avec Philippe DUBOS, donne les grandes lignes de la fête de la Musique dossier sur lequel elle travaille avec Carine POLESE, tout en concluant sur le programme des prochaines fêtes de TARTAS.

Enfin indication de la création d'un compte Face Book au nom de la Régie.

- Informations diverses

Réunions de quartiers : M. le Maire donne les dates des réunions de quartier à venir du 19 juin au 2 juillet comme chaque année.

Présentation de la Plaquette des Fêtes : elle se déroulera le Lundi 18 juin, vers 19 h 00.

Réception pour la fête des mères : le samedi 2 juin à 16 h

Réception du FOOTBALL : le Vendredi 15 juin à 19 h 00, les joueurs seront reçus en mairie pour une réception à l'occasion de leur montée au niveau supérieur.

Travaux du CLSH : suite à la visite organisée le 27 avril dernier, les travaux continuent. La mise en service devrait avoir lieu en septembre octobre. M. le Maire indique qu'Isabelle BERBILLE devrait lors d'une prochaine séance faire une présentation du fonctionnement de la structure.

Le marché pour le mobilier vient d'être mis en ligne pour une ouverture des offres vers le 21 juin.

Projet « Photovoltaïque » :

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que Mme OULHA de la société SOLAIRDIRECT vient de lui signifier l'abandon du projet sur les parcelles de TARTAS à BEGAAR. En effet, les parcelles sont sous plan de gestion ONF, et ont été subventionnées, ce qui rend caduc le projet.

S'agissant des parcelles privées de « MARITERRE », Mme OULHA doit revenir pour lancer de nouvelles études afin de s'assurer d'une faisabilité.

Au terme de ce point, Philippe DUPOUY indique qu'un projet est en instance pour le Centre des TABACS, avec une aide sous forme de « MECENAT » d'un montant de 100 000 € pour la plaine des sports.

M. le MAIRE indique qu'il vient de s'entendre avec le porteur de projet afin qu'une étude soit réalisée par les services compétents du Conseil Général.

Les débats étant épuisés, la séance est levée à 22 h 40.